

Commune de Chérac
Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 9 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

Présents :

Monsieur Patrick CHEVALIER, Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Julia DEFAYE, Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Eric GADONNAUD, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Christian GARRAUD, Madame Julie KEFI, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Françoise MARBOT, Monsieur Jacky MARFILLE, Monsieur Guy PORTMANN, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absentes et excusées :

Madame Corinne DESLANDE

Secrétaire de séance : Madame Julie KEFI

N° 20230309-01 : Convention de fourrière avec la SPA de Saintes :

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la SPA de Saintes comprenant le déplacement avec la prise en charge de l'animal en fourrière avec une participation financière annuelle de 0,60 € par habitant.

N° 20230309-02 : Contreproposition de vente à la commune d'un bâtiment Route du Cormier :

Le conseil, à l'unanimité, refait une contreproposition à 20 000 € compte tenu des travaux à réaliser.

N° 20230309-03 : Adhésion 2023 aux Eurochestries

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer aux Eurochestries cette année.

N° 20230309-04 : Demande d'aide financière d'un administré :

Le conseil, à l'unanimité, décide de reporter sa décision.

N° 20230309-05 : Demande de subvention pour le local associatif suite à l'actualisation de l'estimation :

Le conseil, à l'unanimité, décide de solliciter des subventions, auprès du Conseil Départemental, du Pays de Saintonge Romane et du Fonds de concours de la CDA sur la base de l'actualisation de l'estimation.

N° 20230309-06: Demande de subvention de l'association Belle rive :

Le conseil décide, à la majorité, de ne pas verser de subvention à l'association Belle Rive. La salle des fêtes étant régulièrement mise à disposition gracieusement.

N° 20230309-07 : Mise en place d'un point incendie Chez Mesnard :

Le conseil décide à l'unanimité de mettre en place un point de défense incendie Chez Mesnard.

N° 20230309-08 : Décisions du maire relatives au droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe qu'il a renoncé à préempter sur les parcelles AC n° 131, 132 et 135, ZE n° 188, AD n° 295 et 414.

N° 20230309-09 : Création d'un poste d'adjoint administratif à 28 h 30

Le conseil, à l'unanimité, crée un poste d'adjoint administratif à 28,5/35^{ème} et abroge la délibération du 12 janvier 2023.

La secrétaire de séance,
Julie KEFI



Le Maire,
Jean-Paul COMPAIN



Affiché le 24 mars 2023

Mise en ligne le 24 mars 2023

Affichage retiré le 26 juin 2023